INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, monsieur Frank Pappas, tenue au lieu des séances, le vendredi 20 décembre 2024 à 16 h 30 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Madame Annemarie Masson, Conseillère au poste numéro 1
Monsieur Alexander Weil, Conseiller au poste numéro 4
Monsieur Alain Leclerc, Conseiller au poste numéro 5
Monsieur Charles Coulson, Conseiller au poste numéro 6

Sont absentes :

Madame Majorie Boyer, Conseillère au poste numéro 2
Madame Debra Margles, Conseillère au poste numéro 3

Sont également présentes la directrice générale, madame Nadine Bonneau et la greffière, madame Karell Morin.

****

Le président de la séance souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

1 Constatation de la régularité de l'avis de convocation

2 Adoption de l'ordre du jour

3 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

4 Sujets à traiter

4.1 Adoption du budget pour l'exercice financier 2025

4.2 Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027

4.3 Distribution du budget 2025 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027

5 Levée de la séance

****

1. ***CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION***

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

Formules Municipales No 5614-A-MG (FLA-782)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

2024-12-188

2. ***ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR***

Il est proposé par monsieur Alain Leclerc, appuyé par monsieur Alexander Weil et résolu que ce conseil :

ADOPTE l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

3. ***PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR***

* Le conseiller Alexander Weil quitte la séance à 17 h 10

4. ***SUJETS À TRAITER***

2024-12-189

4.1 ***ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025***

CONSIDÉRANT que selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT que la greffière certifie avoir donné un avis public de l'adoption du budget de l'exercice financier 2025 conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Charles Coulson, appuyé par monsieur Alain Leclerc et résolu que ce conseil :

ADOPTE le budget de la Ville d'Estérel pour l'exercice financier 2025, dont copie est jointe au livre des délibérations, lequel montre des dépenses de 5 402 140 $ et des revenus au moins égaux au total de ces dépenses.

Adoptée à l'unanimité

2024-12-190

4.2 ***ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2025, 2026 ET 2027***

CONSIDÉRANT que selon l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme triennal des immobilisations de la ville pour les trois années subséquentes;

CONSIDÉRANT que la greffière certifie avoir donné un avis public de l'adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Annemarie Masson, appuyé par monsieur Alain Leclerc et résolu que ce conseil :

ADOPTE le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années financières 2025, 2026 et 2027 dont copie est jointe au livre des délibérations.

Adoptée à l'unanimité

2024-12-191 4.3 ***DISTRIBUTION DU BUDGET 2025 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2025, 2026 ET 2027***

CONSIDÉRANT que l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) stipule que le budget ou le programme triennal adopté, ou un document explicatif de celui-ci est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité ou est publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par madame Annemarie Masson, appuyé par monsieur Charles Coulson et résolu que ce conseil :

DISTRIBUE par la poste à chaque contribuable inscrit au rôle d'évaluation le budget de l'exercice financier 2025 et le programme triennal d'immobilisations.

Adoptée à l'unanimité

2024-12-192 5. ***LEVÉE DE LA SÉANCE***

Il est proposé par Madame Annemarie Masson, appuyé par Monsieur Alain Leclerc et résolu que ce conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance 17 h 12, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Frank Pappas, maire

Karell Morin, greffière

Je, Frank Pappas, Maire d'Estérel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes *(RLRQ, c. C-19).*

Formules Municipales No 5614-A-MG (FLA-782)